

l'enfant de la promesse. Mais quand il s'élève à un sens plus sublime, et qu'il comprend que la loi est spirituelle, alors il est engendré en vertu de la promesse, et pour parler plus clairement, tous les jours, ceux qui font les œuvres d'Abraham, seuls deviennent enfants d'Abraham. Mais pour ceux qui ont encore l'esprit de servitude et se conduisent par la crainte, ils sont engendrés de l'esclave égyptienne; tandis que ceux qui ont reçu l'esprit d'adoption, sont les enfants de Sara, la femme libre; de cette liberté que nous tenons de Jésus-Christ. Voici en effet ce que le Seigneur disait aux Juifs qui aimaient mieux rester les enfants de l'esclave: « Si vous demeurez dans ma parole, vous serez vraiment mes disciples, et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira, » *Jean. VIII, 31, 32.* Et les Juifs ignorant le sens caché de ces paroles lui dirent: « Nous sommes la race d'Abraham, et jamais nous ne fûmes les esclaves de personne: comment dites-vous: Vous serez libres? Jésus leur répondit: En vérité, en vérité, je vous dis, quiconque commet le péché est esclave du péché. Or l'esclave ne demeure pas toujours dans la maison, mais le fils y demeure toujours. » Si nous sommes les esclaves du péché, nous avons été engendrés par l'égyptienne Agar; si le péché ne règne pas dans notre corps mortel, nous sommes vraiment les enfants de Dieu.

instruitur, et Judaicis adhuc expositionibus delectatur; quando vero ad sublimiora transcenderit, et legem intellexerit spiritualem, tunc eum de re promissione generari; et, ut apertius loquar, quotidie eos qui faciunt opera Abrahamæ, de Abraham nasci. Verum illos qui habent spiritum servitutis iterum in timore, ex ancilla generari Ægyptia; eos autem qui spiritum adoptionis acceperint, ex Sara libera; qua libertate a Christo donati sumus. Loquitur Dominus ad Judæos, qui adhuc ancillæ filii esse malebant: « Si manseritis in sermone meo, vere discipuli mei eritis, et cognoscetis veritatem, et veritas liberos faciet vos » *Joan. VIII, 31, 32.* Unde et illi ignorantes mysticum esse quod dicebatur, aiunt: « Semen Abrahamæ sumus, et nemini unquam servivimus; quomodo tu dicis, liberi eritis? Respondit eis Jesus: Amen, amen dico vobis, quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati. Servus autem non manet in domo in æternum, filius autem manet in æternum. » Si servi sumus peccati, Agar nos generavit Ægyptia; si non regnat peccatum in nostro mortali corpore, verè Dei filii sumus.

« Ces choses ont été dites par allegorie » L'allégorie est proprement une figure grammaticale, et nous apprenons enfants dans les classes en quoi l'allégorie diffère des autres figures. Elle a un sens tout autre que celui qui résulte des paroles. Les ouvrages des orateurs et des poètes sont pleins d'allégories. Les divines Écritures elles-mêmes en renferment un très grand nombre. L'apôtre saint Paul le comprenait, lui qui n'était pas étranger aux lettres profanes, et il emploie le mot de cette figure, en l'appelant allégorie comme ceux de sa nation, pour démontrer plus clairement par le vrai sens de ce passage, l'abus du mot grec. Or que Paul eût une connaissance au moins imparfaite des lettres profanes, c'est ce que prouvent ces paroles: « Un d'entre eux, leur propre prophète a dit: Crétois, toujours menteurs, bêtes méchantes, ventres paresseux, » *Tite 1, 14.* Ce vers hexamètre est du poète Épiménide, et cité par Platon et les autres écrivains de l'antiquité. En parlant à Athènes devant l'aréopage, le même Apôtre ajoute: « Comme quelques-uns de vos poètes ont dit: Nous sommes de sa race » *Act. XVII, 28.* Cet hémistiche se trouve dans le poète Aratus qui a écrit sur le ciel et les étoiles. Il en est de même de cette citation: « Les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs » *I Cor. XV, 33,* vers iambique trimètre d'une des comédies de

« Quæ sunt per allegoriam dicta. » Allegoria proprie de arte grammatica est, et quo a metaphora, vel cæteris tropis differat, in scholis parvuli discimus. Aliud præterdit in verbis, aliud significat in sensu. Pleni sunt oratorum (*Sup. allegoriarum*) et poetarum libri. Scriptura quoque divina, per hanc non modica ex parte contexta est. Quod intelligens Paulus apostolus (quippe qui et sæculares litteras aliqua ex parte contigerat) ipso verbo figuræ usus est, ut allegoriam, sicut apud suos dicitur, appellaret; quo scilicet sensu magis loci hujus Græci sermonis abusionem monstraret. Scisse autem Paulum, licet non ad perfectum, litteras sæculares, ipsius verba testantur: « Dixit quidam ex eis, proprius eorum propheta: Cretenses semper mendaces, malæ bestiarum ventres pigri » *Tit. I, 12.* Hic versus heroicus Epimenidis poetæ est, cujus et Plato, et cæteri scriptores veteres recordantur. Apud Athenienses quoque cum in Areopago satisfaceret, hæc addidit: « Sicut et quidam de vobis poetæ dixerunt: Ipsius enim et genus sumus » *Act. XVII, 28.* Hoc hémisticheum fertur in Arato, qui de cælo stellisque conscripsit. Necnon et illud: « Corrum-

Ménandre. De ces témoignages et d'autres, il est évident que saint Paul n'ignorait pas les lettres profanes, et qu'il donne ici le nom d'allégorie, à ce qu'il appelle ailleurs le sens spirituel, comme dans ce passage: « Nous savons que la loi est spirituelle » *Rom. VII, 14,* au lieu de dire qu'elle est une allégorie ou une figure allégorique. Et dans un autre endroit: Ils ont tous mangé la même viande mystérieuse, et ils ont bu le même breuvage mystérieux, et ils buvaient de la pierre mystérieuse qui les suivait, et cette pierre était Jésus-Christ, *I Cor. IX, 3, 4.*

Que la manne dont il est ici question, que l'eau qui jaillit tout d'un coup, que la pierre elle-même qui suivait doivent être entendues dans un sens allégorique, c'est ce dont personne ne doute. Je sais ce qu'on peut m'objecter à l'encontre: « Mes frères, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous autres qui êtes spirituels, instruisez-le dans un esprit de douceur, » *Gal. VI, 1.* Et dans un autre endroit: « L'homme spirituel juge toutes choses, et il n'est jugé par personne » *I Cor. II, 25,* ou le mot spirituel y est également pris dans un sens tout autre que ci-dessus. Or nous appelons spirituel parce qu'il juge tout et n'est jugé par personne, cet homme qui connaissant tous les mystères des saintes Écritures, les comprend

punt bonos mores confabulationes pessimæ *I Cor. XV, 33,* trimeter iambicus de comœdia sumptus est Menandri. Ex quibus et aliis, evidens est Paulum non ignorasse litteras sæculares, et quam hic allegoriam dixit, alibi vocasse intelligentiam spirituale. Ut ibi: « Scimus enim quod Lex spiritualis est » *Rom. VII, 14,* pro eo quod est, allegoria, sive allegorice figurata. Et alibi: « Omnes eandem spiritualem comederunt escam, et eundem spirituales biberunt potum. Bibebant autem de spiritali sequenti eos petra, petra autem erat Christus » *I Cor. X, 34.* Manna hic, et subiti fontis eruptio, et petra ipsa quæ sequitur, quod allegorice accipienda sint, nemo est qui dubitet. Scio quid econtrario possit opponi: « Fratres, si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos spirituales instruite istiusmodi in spiritu mansuetudinis » *Infra, VI, 1.* Et in alio loco: « Spirituales autem dijudicet omnia, ipse autem a nullo dijudicatur » *I Cor. II, 25;* quod scilicet aliud quam supra diximus, verbum spirituale sonet. Sed nos spirituales, quia omnia judicet, et ipse a nemine dijudicetur, eum virum dicimus, qui universa Scripturarum sacramenta cognoscens, sublimiter ea intelligat: et Christum

dans un sens plus relevé, et qui voyant le Christ dans les livres divins, n'admet rien en eux des traditions judaïques.

« Car ces deux femmes sont les deux alliances, dont l'une établie sur le mont de Sina, et qui n'engendre que des esclaves, est figurée par Agar. Et Sina est une montagne d'Arabie, tenant à la Jérusalem d'ici-bas, qui est esclave avec ses enfants. Au lieu que la Jérusalem d'en haut est libre, et c'est elle qui est notre mère. » L'explication donnée ici par presque tous les interprètes est que l'esclave Agar représente la loi et le peuple juif, et que Sara qui est libre, figure l'Église formée et rassemblée des Gentils, et qui est la mère des saints, au témoignage de saint Paul: « Qui est notre mère à tous. » Longtemps elle fut sans enfants, et elle demeura stérile avant que le Christ naquit d'une Vierge, alors qu'Isaac qui signifie le rire du monde, n'avait pas encore fait éclater sa joie sur son père choisi de Dieu, avec la voix des vérités sublimes, car Abraham dans notre langue, signifie père choisi, avec éclat. Quant à Agar, dont le nom signifie *παροικία*, c'est-à-dire, *séjour, demeure, ou voyage, ou retard,* elle engendre Ismaël, qui se contente d'entendre les commandements de Dieu, sans les accomplir, homme sauvage, sanguinaire, parcourant les déserts, ennemi de tous ses frères nés d'une mère libre,

in divinis libris videns, nihil in eis Judaicæ traditionis admittat.

« Hæc enim sunt duo testamenta, unum quidem a monte Sina, in servitutem generans, quæ est Agar. Sina enim mons est in Arabia, qui conterminus est ei, quæ nunc est Jerusalem, et servit cum filiis suis. Illa autem quæ sursum est Jerusalem, libera est, quæ est mater omnium nostrum. » Pene cunctorum super hoc loco ista est explanatio, ut Agar ancillam, interpretentur in Lege, et in populo Judæorum: Saram autem liberam, in Ecclesia, quæ de gentibus congregata est, quæ mater sanctorum sit, Paulo dicente: « Quæ est mater omnium nostrum. » Hæc diu non peperit, antequam Christus de Virgine nasceretur, et sterilis fuit; necdum risu mundi Isaac de electo patre cum voce sublimium dogmatum resonante; siquidem et « Abraham » in nostra lingua, « pater electus cum sonitu » refertur. « Agar » autem quæ interpretatur *παροικία*, id est, « incolatus, » sive « peregrinatio, » sive « mora, » generat Ismael, qui tantum « audiat Dei » præcepta, nec faciat hominem rusticum, sanguinarium, deserta sectantem, qui universis fratribus suis de libera procreatis inimicus sit, et

et leur résistant ouvertement. Et il n'est pas étonnant, que l'ancien Testament qui a été établi et écrit sur le mont Sina, dans l'Arabie, lequel tient à la Jérusalem d'ici-bas, ne soit pas éternel, car le séjour diffère de la possession perpétuelle; et le mont Sina signifie *tentation* et Arabie *coucher*. Au contraire, la Jérusalem et Arabie haut qui est libre et la mère des saints, nous démontre que la Jérusalem de la terre est en bas et plongée dans une région basse et infime. Il en est qui entendent les deux Testaments dans un autre sens. Pour eux, la divine Écriture, tant l'ancienne que la nouvelle, selon les sens différents qu'elle présente, et l'explication de ceux qui la lisent, figure l'esclave ou la femme libre. Ainsi ceux qui sont encore esclaves de la lettre, et qui ont l'esprit de crainte qui les asservit, sont engendrés de l'égyptienne Agar. Ceux au contraire, qui s'élèvent plus haut, et veulent entendre ce qui est écrit dans un sens allégorique, sont les fils de Sara qui dans notre langue signifie *ἄρκουσα*, c'est-à-dire *princesse* au féminin. Et ils affirment qu'ils sont forcés de donner cette interprétation, parce qu'il serait injuste de dire que Moïse et tous les prophètes sont nés de l'esclave, et les gentils quels qu'ils soient, de la femme libre. Il vaut donc mieux que nous entendions les esclaves et les hommes libres, non seulement de ceux qui sont dans l'Église, tout

adversa eis fronte resistat. Nec mirum vetus Testamentum, quod in monte Sina, qui est in Arabia, et confinis est ei, quæ nunc est Jerusalem, constitutum est atque conscriptum, non esse perpetuum; cum et incolatus a perpetua possessione diversus sit, et « Sina » montis nomen « tentationem » sonet; et « Arabia » significet « occasum »; et e contrario quæ sursum est Jerusalem, quæ est libera materque sanctorum, demonstrat hanc Jerusalem, quæ in præsentem est, deorsum esse, et in humili infimoque demersam. Sunt qui duo Testamenta et aliter intelligant; ut Scripturam divinam, tam veterem quam novam, juxta diversitatem sensus eorumque sententiam qui legunt, aut ancillam interpretentur, aut liberam, et eos, qui adhuc litteræ servant, et spiritum timoris habeant in servitute, de Agar Ægyptia velint esse generatos; eos autem qui ad superiora conscendant, et allegorice velint sentire quæ scripta sunt, filios esse Saræ, quæ in lingua nostra *ἄρκουσα*, id est, « princeps » interpretatur, genere feminino. Et hoc ob illam necessitatem se asserunt [A. asserat] usurpare; quia iniquum sit Moysen, et cunctos prophetas de ancilla, quoslibet

en ayant égard, comme nous l'avons dit, à la diversité des sentiments, mais encore d'un seul et même homme. Tant qu'il s'attache au sens purement historique, il est le fils de l'esclave; mais lorsque Jésus lui ouvrant les Écritures, son cœur s'embrace, et qu'il reconnaît à la fraction du pain celui qu'il ne voyait pas auparavant *Luc. xxiv*, alors il est appelé le fils de Sara. Marcion et Manichéus n'ont point voulu effacer de leur exemplaire ce passage où l'Apôtre dit : « Ces choses ont été dites par allégorie » et ce qui suit. Ils ont pensé que c'était une difficulté qu'ils nous laissaient, c'est-à-dire, que la loi doit être entendue dans un autre sens que celui où elle est écrite. Mais, même en admettant, comme nous le faisons et comme saint Paul l'enseigne, qu'elle doit être entendue dans un sens allégorique, ce n'est pas d'après la volonté du lecteur ni par l'autorité de l'écrivain qu'elle a reçu ce sens, et ils sont brisés par ce témoignage qu'ils paraissent avoir conservé contre nous, c'est-à-dire, que Moïse serviteur du Dieu créateur, a écrit dans un sens spirituel et allégorique, comme l'enseigne leur apôtre qu'ils proclament le prédicateur d'un autre Christ et d'un Dieu meilleur.

« Car il est écrit : Réjouissez-vous stérile, qui n'enfantiez point : poussez des cris de joie, vous qui ne deveniez point mère, parce que celle qui était délaissée a plus d'enfants que

vero gentilium de libera intelligere procreatos. Unde melius esse, ut non solum de his qui in Ecclesia sunt, pro diversitate (ut supra diximus) intellectum, alios servos, alios liberos arbitremur; sed etiam de uno eodemque homine quamdiu sequitur historiam, ancillæ eum esse filium; cum autem aperiente Jesu Scripturas, incensum fuerit cor ejus, et in fractione panis inspexerit eum quem antea non videbat *Luc. xxix*; tunc et ipsum Saræ filium nominari. Marcion et Manichæus hunc locum in quo dixit Apostolus : « Quæ quidem sunt allegorica, » et cætera quæ sequuntur, de codice suo tollere noluerunt, putantes adversum nos relinquere; quod scilicet *Lex* aliter sit intelligenda, quam scripta est; cum utique etiam allegorice (quod nos quoque fatemur, et Paulus docet) accipienda sit, non pro voluntate legentis, et pro scribentis auctoritate sic condita sit; et eo ipso, quod contra nos servare visi sunt, conterantur; quod Moyses creatoris Dei servus, spiritualia scripserit, Apostolo quoque eorum idipsum docente, quem ipsi alterius Christi, et melioris Dei asserunt prædicatorem.

« Scriptum est enim : lætare, stérile, quæ non paris,

celle qui a un époux, » *Isai liv, 1*. La Synagogue a eu pour époux la loi, et d'après la prophétie d'Anne, elle a été autrefois féconde en enfants, *I. Rois i*. Mais la stérilité a été le partage de l'Église, qui resta longtemps délaissée dans le désert, sans le Christ qui devait être son époux, et sans aucun de ces doux entretiens de l'époux avec son épouse. Mais après que la synagogue eut reçu dans ses mains l'acte de répudiation, qu'elle eut fait servir les ornements qu'elle avait reçus de son mari à orner une idole, alors son mari voyant la première ceinture tombée en pourriture s'en fit une autre des gentils et la mit autour de ses reins, et aussitôt qu'elle fut unie à son mari, elle conçut et enfanta. Et le Seigneur s'écrie dans Isaïe par la bouche de son prophète : « Une nation toute entière vient de naître; » lorsque dans un seul jour, nous voyons dans les Actes des apôtres trois mille et ensuite cinq mille autres embrasser la foi; *Act. iii* et suiv. Je ne crois pas nécessaire de m'étendre ici sur la multitude des chrétiens et sur le petit nombre des juifs, alors que l'étendard de la croix brille dans tout l'univers et qu'on voit à peine paraître dans les villes un juif tant soit peu notable.

« Nous sommes donc, mes frères, les enfants de la promesse figurés par Isaac. » Que l'Apôtre et ceux qui lui sont semblables, soient comme Isaac enfants de la promesse, c'est ce que

chacun comprend sans difficulté. Mais comme Origène expliquant ce passage, traduit ainsi ces paroles : Pour vous, mes frères, vous êtes les enfants de la promesse figurés par Isaac, on demande comment les Galates qu'il avait traités d'insensés, à qui il reprochait de finir par la chair, après avoir commencé par l'esprit, sont appelés maintenant enfants de la promesse figurés par Isaac? Nous répondons que l'Apôtre les appelle enfants de la promesse figurés par Isaac, parce qu'il ne désespère pas entièrement de leur salut et de leur retour à l'esprit dans lequel ils avaient commencé, et qu'ils deviennent ainsi les enfants de la mère libre. Mais s'ils persistent à finir par la chair, ils demeurent alors les fils de l'esclave.

« Et comme alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l'esprit, il en est de même encore aujourd'hui. Mais que dit l'Écriture? Chassez l'esclave et son fils, car le fils de l'esclave ne sera point héritier avec le fils de la femme libre. Or, mes frères, nous ne sommes point les enfants de l'esclave, mais de la femme libre, et c'est Jésus-Christ qui nous a donné cette liberté. » Je ne pense pas que nous puissions trouver dans l'Écriture ce fait d'Ismaël persécutant Isaac; nous lisons simplement que Sara voyant le fils de l'égyptienne qui était l'ainé, jouer avec Isaac, elle en fut indignée, et dit à Abraham : « Chassez cette esclave et son fils, car le fils de l'esclave ne partagera pas

erumpe et clama, quæ non parturis, quia multi filii desertæ magis quam ejus quæ habet virum *Isai. liv, 1*. Virum habuit synagoga Legem, et juxta Annæ quoque prophetiam, fetosa quondam in liberis fuit *I. Reg. i*. Sterilis vero Ecclesia, sine viro Christo, sine ullo sponsi sermonis alloquio, diu jacuit in deserto. Sed postquam accepit illa librum repudii in manus suas, et omnia ornamenta viri in idoli vertit ornamentum; tunc maritus priore cingulo putrescente, alium lumbis suis baltheum, aliud de gentibus lumbare contexit; quæ statim ut est viro juncta, concepit et peperit. Et in Isaac exclamat Dominus per prophetam : « Si est gens nata simul » *Isai. xlix, 54*; quando una die in Actibus apostolorum tria millia et quinque millia hominum crederunt *Act. iii, seqq.* Nec puto necesse esse, ut de multitudine Christiana, et Judæorum paucitate dicamus, cum in toto mundo crucis vexilla resplendeant; et vix rarus atque notabilis in urbibus Judæus appareat.

« Nos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii sumus. » Apostolum et similes ei secundum Isaac promissionis esse filios, nulla intelligentiæ difficultas

est. Sed quia Origenes hunc locum edisserens, ita Apostoli posuit exemplum : « Vos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii estis, » queritur quomodo Galatas, quos stultos appellat, et inceperat dixerat spiritu, carne finire, nunc secundum Isaac filios promissionis vocet? Dicimus itaque Apostolum ideo eos appellare secundum Isaac filios repromissionis, quia non penitus eorum desperet salutem, et rursus eos ad spiritum quo coeperant æstimet reversuros, fiantque filii liberæ. Qui si carne fuerint consummati, filii sunt ancillæ.

« Sed quomodo tunc qui secundum carnem natus fuerat, persequatur eum qui secundum spiritum : ita et nunc. Sed quid dicit Scriptura? Ejice ancillam et filium ejus; non enim hæres erit filius ancillæ cum filio meo Isaac. Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ. Qua libertate Christus nos liberavit. » Non puto invenire non posse ubi Ismael persecutus fuerit Isaac; sed tantum illud, quod cum filius Ægyptiæ, qui major natus erat luderet cum Isaac, indignata sit Sara, et dixerit ad Abraham : « Ejice ancillam et filium ejus, non enim

l'héritage avec mon fils Isaac, » *Gen. xxi, 10*. Ainsi un simple jeu d'enfants entre eux est une cause d'expulsion et de renvoi. Mais l'Apôtre, hébreu d'origine, instruit aux pieds du docteur Gamaliel, lui qui, dans une assemblée avait autrefois réprimé la fureur des Pharisiens contre le Seigneur, a compris d'après ces paroles de Sara : « car le fils de l'esclave ne sera point héritier avec mon fils, » qu'il ne s'agissait pas ici d'un simple jeu. Peut-être en effet Ismaël, qui était le plus âgé, et qui avait été circoncis dans un âge où il pouvait comprendre et sentir ce qu'il avait souffert, s'attribuait-il le droit d'aînesse, et l'Écriture traite de jeu cette dispute des deux enfants. Aussi Sara, ne pouvant supporter cette prétention, et indignée de voir que le fils de l'esclave s'attribuait si jeune encore les droits du premier-né, s'écria : « Chassez l'esclave avec son fils, car le fils de l'esclave ne partagera point l'héritage avec mon fils. » Abraham ayant trouvé dur, que non seulement Ismaël cessât d'être l'aîné, mais qu'il ne pût même recevoir une partie égale de l'héritage avec son plus jeune frère, (car les aînés ont toujours droit à une portion plus considérable), Dieu qui voulait que la femme libre restât dans la maison et que l'esclave fût mise dehors, confirme les paroles de Sara et dit à Abraham : « Que cette parole sur l'enfant et sur la servante ne te paraisse pas dure, et quelque chose

hæreditabit filius ancillæ cum filio meo Isaac » *Gen. xxi, 10*. Et utique simplex lusus inter infantes, expulsionem et abdicacionem indignus est. Verum Apostolus quasi Hebræus ex Hebræis, et ad pedes magistri Gamalielis edoctus, qui quondam furentes adversus Dominum [*Al. eum*] Pharisæos concilio refrenaret, ex verbis Saræ dicentis : « non enim hæreditabit filius ancillæ, cum filio meo Isaac. » intellexit lulum simplicem non fuisse. Sed quia forsitan Ismael quasi major natus, et eo tempore circumcisus quo jam poterat intelligere et sentire quod passus est, sibi primogenita vindicabat, Scriptura jurgium parvulorum, lulum vocavit. Unde et Sara hæc verba non sustinens, et consuetudinem sibi primogenita vindicantis ancillæ filii a parva ætate non patiens erupit in vocem : « Ejice ancillam cum filio suo : « Non enim hæreditabit filius ancillæ cum filio meo Isaac. » Quod cum durum visum fuisset Abrahæ (semper enim primogenitis majora debentur), non solum Ismaelem priorem esse desinere, sed ne æqualem quidem cum minore fratre accipere portionem; Deus qui liberam intus esse, et foras expelli volebat ancillam, Saræ verba confirmat,

que dise Sara, écoute sa voix; car c'est d'Isaac que ta postérité prendra son nom. » De même donc que le frère aîné Ismaël persécutait alors son plus jeune frère Isaac encore à la mamelle, en s'arrogeant le privilège de la circoncision, et les droits du premier-né, ainsi maintenant Israël selon la chair se soulève, s'enfle d'orgueil et se déclare contre son plus jeune frère, le peuple chrétien formé des gentils. Considérons la conduite insensée des Juifs qui ont mis à mort le Seigneur, persécuté les prophètes et les apôtres et qui s'opposent à la volonté de Dieu, et nous verrons d'après le témoignage de l'histoire que les chrétiens ont eu à souffrir de plus grandes persécutions de la part des Juifs, que de la part des Gentils. Nous sommes étonnés de cette conduite des Juifs. Mais aujourd'hui, les chrétiens eux-mêmes, qui sont encore de petits enfants en Jésus-Christ, et vivent d'une manière charnelle, persécutent ceux qui sont nés de l'eau et de l'esprit, et qui, ressuscités avec Jésus-Christ, cherchent non les choses de la terre, mais les choses du ciel. Qu'ils fassent ce qu'ils veulent, qu'ils se joignent à Ismaël pour persécuter Isaac, ils seront chassés dehors avec leur mère l'esclave égyptienne, et ils n'auront point de part à l'héritage qui sera donné à celui-là seul qui est le fils de la promesse. Remarquez la justesse de cette expression : c'est celui qui est né selon la chair qui

et loquitur ad Abraham : « Non durum sit coram te de puero et ancilla. Omnia quæ dixerit [*Al. dixit*] tibi Sara, audi vocem ejus; quoniam in Isaac vocabitur tibi semen. » Sicut ergo tunc major frater Ismael lactentem adhuc et parvulum persequabatur Isaac, sibi circumcisionis prærogativam, sibi primogenita vindicans; ita et nunc secundum carnem Israel [*Al. Ismael*], adversum minorem fratrem de gentibus populum Christianum sustollitur, inflatur, erigitur. Consideremus insaniam Judæorum, qui et Dominum interfecerunt, et prophetas, et apostolos persecuti sunt, et adversantur voluntati Dei, et videmus multo majores persecutiones, quas nos etiam historiæ docent, a Judæis in Christianos quam a gentibus concitatas. Miramur de Judæis? Hodie quoque hi qui in Christo parvuli sunt, et vivunt carnaliter, persequuntur eos qui ex aqua et spiritu nati sunt; et cum Christo resurgentes, ea querunt quæ sursum sunt, non deorsum. Faciant quod volunt; cum Ismaele persequantur Isaac; ejicientur foras cum ancilla matre Ægyptia; nec accipient hæreditatem, quam solus qui de repromissione natus est,

persécute celui qui est spirituel. Car jamais l'homme spirituel ne persécute l'homme charnel, mais il a pour lui les égards qu'on a pour un frère moins bien élevé, il sait qu'avec le temps il peut se corriger. Et s'il aperçoit le fils de l'égyptienne se mettre en colère, il se rappelle qu'ils sont les enfants d'un même père, qui a créé la lumière, les bœufs et le moucheron, et que dans une grande maison il y a non seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi des vases de bois et de terre. Disons donc avec l'apôtre saint Paul : « Nous ne sommes pas les fils de la servante, mais de la femme libre » et renouvelés en Jésus-Christ, écoutons les paroles du Seigneur aux Juifs : « Si vous demeurez dans ma parole, vous connaîtrez sa vérité, et la vérité vous délivrera, » *Jean vii, 31, 32*. L'Apôtre était délivré par cette liberté lorsqu'il disait : « Étant libre à l'égard de tous, » *I Cor. ix, 14*. Il se savait libre de tous les vices, affranchi de toute concupiscence et de toute erreur, il se réjouissait donc avec raison dans cette liberté du Christ qui lui faisait dire : « Nous ne sommes pas les fils de la servante, mais de la femme libre. »

CHAPITRE V.

« Soyez fermes, et ne vous enchaînez pas de

consequetur. Eleganter autem et illud, quod is qui secundum carnem natus est, persequitur spirituale. Nunquam enim spiritualis persequitur carnalem; sed ignoscit ei quasi rusticano fratri; scit eum posse proficere per tempus. Et si quando Ægyptiæ filium viderit irascentem, recordatur unius patris, qui lucem, boves creavit et culicem; et in magna domo, non solum esse vasa aurea et argentea; sed lignea et fictilia. Itaque cum apostolo Paulo dicamus : « Non sumus ancillæ filii, sed liberæ » *II Tim. ii*; et renovati in Christo, audiamus verba Domini ad Judæos loquentis : « Si manseritis in sermone meo, cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos » *Joan. viii, 31, 32*. Hac libertate et Apostolus liberatus aiebat : Cum enim sim liber ex omnibus. « Qui facit peccatum, servus peccati est » *I Cor. ix, 19*. Ille quia se ab omnibus vitis liberum, ab omni concupiscentia et errore sciebat alienum, recte in Christi libertate gaudebat dicens : « Non sumus ancillæ filii, sed liberæ, qua libertate Christus nos liberavit » *Joan. viii, 34*.

CAPUT V.

« State, et nolite iterum jugo servitutis contineri. » Et

nouveau sous le joug de la servitude. » Nous voyons par ces paroles que celui qui est enchaîné sous le joug de la servitude, ne peut se tenir ferme; et aussi que celui qui a été gratifié par Jésus-Christ de la liberté, reste sous le joug tant qu'il a l'esprit de servitude pour se conduire par la crainte, et qu'il ne sait que les premiers éléments de la loi. En leur disant : « Soyez fermes, » l'Apôtre exhorte les Églises de Galatie à conserver leur foi ferme et immuable et à demeurer droites, le pied appuyé sur le Sauveur. C'est ce que déclare le juste dans un autre endroit : « Il a établi mes pieds sur la pierre » *Ps. xxxix, 3*, au lieu de : « sur le Christ, » afin de n'être plus emporté ça et là à tout vent de doctrine, et entraîné dans une multitude d'erreurs *Ephes iv*. Aussi l'Apôtre fait-il cette recommandation à ceux qui sont debout : « Que celui qui veut être ferme, prenne garde de tomber, » *I Cor. x, 12*. Et dans un autre endroit : « Demeurez fermes, agissez avec virilité, et fortifiez-vous. » *Ibid. xvi, 13*, afin qu'ils se tiennent unis à celui qu'Étienne persévérant dans son martyre vit debout à la droite du Père *Act. vii*, et qui a dit à Moïse : « Pour vous, tenez-vous avec moi, » *Exod. xxiv, 2*. Or ce qu'il appelle le joug de la servitude, c'est la loi qui est dure, difficile, pénible, qui consume jour

ex hoc ostenditur, quia non stet qui jugo inhæreat servitutis. Et quia is qui a Christo libertate donatus est, tamdiu fuerit sub jugo, quamdiu spiritum servitutis habuerit in timore, et Legis initia sit secutus. Quod autem ait, « state, » firman et stabilem in Christo hortatur fidem, ut Ecclesiæ Galatiæ fixo in Salvatore permanente pede. De quo et in alio loco justus loquitur : « Statuit super petram pedes meos » *Ps. xxxix, 3*, pro eo quod est, « super Christum; » ne scilicet circumferantur omni vento doctrinæ, et in diversa rapiantur *Ephes. iv*. Unde et ad stantes dicitur : « Et qui stat, videat ne cadat » *I Cor. x, 12*. Et in alio loco : « State, viriliter agite, confortamini » *Ibid. xvi, 13*, ut stent cum eo, quem Stephanus a dextris Patris stantem vidit in martyrio perseverans *Act. vii*, et qui locutus est ad Moysen : « Tu vero sta mecum » *Exod. xxxiv, 2*. Jugum autem servitutis, Legem vocat duram, difficilem, laboriosam, quæ die ac nocte cultores suos gravi opere consumit. Sicut et Petrus in Actibus apostolorum : « Quid tentatis, » inquit, « imponere jugum grave super collum fratrum, quod neque nos, neque patres nostri portare potuerunt » *Act. xv, 10*? Quod autem apposit, « nolite iterum, » non quo